



Délégué pharmaceutique

Par **innocent**, le **19/10/2013** à **19:50**

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum, et j'ai lu attentivement tous vos commentaires.

M'étant inscrit à L'IFDP en Septembre 2011, je me reconnais dans vos témoignages.

Pour soit disant rentrer dans l'école, il y a un petit test, mais cela se fait très rapidement, puis on en vient tout aussi rapidement à la demande de RIB de dossier d'inscription. on vous vend du rêve puis après....

Je reçois un livret pédagogique... ok

Par la suite je n'ai put suivre la formation et n'est pu rendre des devoirs. Le jour de mon inscription on m'avait stipuler que si j'avais le moindre soucis il y avait quelqu'un pouvant m'aider...

Rien de tout cela. j'ai envoyé un mail, près de 3 semaines pour y répondre.

J'ai demandé d'avoir la totalité de mes livres (à défaut de renvoyer les devoirs et faire les stages pratiques).

on m'a envoyé 3 petits livres de 70 pages. puis plus rien.

Aujourd'hui j'ai payé 1800 euros sur les 3400 euros.

Je me suis dis que si tous les cours se résumaient à 3 petits livres c'était un peu du "foutage

de gueule". mais espéré avoir un autre colis prochainement.

J'ai fait opposition sur mon compte car je n'ai jamais reçu la suite des livres.

3 jours après le premier refus de paiement l'école m'appelle directement (là effectivement ils sont très rapide pour nous joindre) et me disent qu'il y a une opposition sur leur prélèvement.

Je leur explique que j'ai demandé des livres et qu'on ne me les a pas donné. autant dire avoir payé 1800 euros pour 4 petits livres au final (ça fait cher)...

Elle me répond que dès que j'aurai fini de payer la totalité ils m'enverront pas la suite des cours et qu'ils m'ont déjà envoyé les 3/4 des livres. (oui car les 4 petits livres apparemment c'est les 3/4 de la formation)

En gros je ne suis pas du tout leur principe car si je suis son raisonnement je recevrais les livres que dans 2ans alors que ma formation doit se terminer maintenant.

Je leur ai expliqué que j'avais eut des soucis et que ne pouvais donc pas rendre les devoirs ni pratiquer le stage et si on pouvait faire quelque chose.

Elle m'a répondu clairement que cela ne l'a regardé pas qu'elle n'allait pas perdre de temps mais que je devais payer la totalité de l'école et que de toute façon ils feront tout pour que je la paye.

3 jours après, je reçois un courrier m'indiquant que j'ai 8 jours pour payer le prélèvement mensuel sinon je serai majoré de 8 % et je pourrais avoir des graves conséquences financières et des interdit de prêt par la suite.

Que dois je faire? je suis perdu.

Merci d'avance